

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRET DE L'OUTIL PEDAGOGIQUE
« ENERGY GAME » POUR LA MAISON DE L'HABITAT (MHAB)**

Administration Générale - Décision 2016-10

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire a pris acte des compétences dont dispose le Président et décide de lui déléguer une partie de ses attributions,

Vu le projet de convention de prêt de l'outil pédagogique « Energy Game » proposé par ERDF,

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation de l'outil pédagogique « Energy game » mis à disposition de la MHAB par ERDF,

D E C I D E

Article 1 : De signer la convention de prêt entre ERDF et l'EPT Grand Paris Grand Est.

Article 2 : Dit qu'ERDF met à disposition Energy Game gracieusement à la Maison de l'Habitat.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Monfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu
à la Préfecture le :

23 MARS 2016
Affiché - notifié le :
Le Président,
Michel TEULET



Fait à Clichy-sous-Bois, le **23 MARS 2016**

Le Président,

Michel TEULET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »